

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bérus, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Bérus sous la présidence de M. EVETTE Gérard, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2017

Etaient présents : MM EVETTE Gérard, LOUVEL Marie-Thérèse, FORGET Joël, DOUDIEUX Josiane, DURAND Gérard, GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie, GOUDEAU Claude, ROWLAND Laurent, THOMAS Sylvie

Absents excusés : CHAUSSINAND Xavier a donné pouvoir à C. Goudeau

Absent : Néant

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. DURAND Gérard

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2016
- Tarifs assainissement 2017
- Tarif location de la salle des fêtes à la journée
- Offres de prêt pour extension du réseau assainissement de la Croix à la Motte
- Point sur l'évolution du document d'urbanisme
- Point sur le projet de la nouvelle salle multigénérationnelle
- Affaires diverses.

I – Le procès-verbal de la réunion du huit décembre deux mille seize est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

II – TARIFS ASSAINISSEMENT 2017

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour l'année 2017 :

▪ D'APPLIQUER :

- La tarification de l'assainissement en fonction de la consommation réelle d'eau,
- Une assiette minimale du calcul de la redevance pour les exploitations agricoles, à savoir :

. Personne seule	40 m3
. Couple sans enfant	80 m3
. Couple avec enfant	120 m3

- DE RECONDUIRE l'abonnement annuel de 31 euros par compteur
- DE MAINTENIR à 2,10 € h.t. le prix du mètre cube consommé
- DE FACTURER au semestre.

III – TARIF LOCATION DE LA SALLE DES FETES A LA JOURNEE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de location de la salle polyvalente pour une journée en semaine.

Considérant qu'il n'existe pas de tarif à la journée, le maire propose à l'assemblée municipale de définir un prix.

En conséquence et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal propose d'appliquer le tarif de 80 euros pour une location de 24 heures en semaine.

IV – OFFRES DE PRET POUR EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT DE LA CROIX A LA MOTTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux établissements bancaires ont fait parvenir des offres de prêt pour financer les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la Croix à la Motte et

qu'il est en attente d'une troisième proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

De demander au Crédit Agricole Maine Anjou l'attribution d'un prêt de 22 000€ aux conditions suivantes :

Montant : 22 000 €

Taux fixe : 1,15 %

Périodicité : trimestrielle

Remboursement : échéances constantes

Frais de dossier : 150 €

Autorise le Maire à signer le contrat et tout document s'y rapportant sous réserve de la réception d'une offre mieux disante.




VI – POINT SUR L'EVOLUTION DU DOCUMENT D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le POS de la commune sera caduc au 27 mars 2017, selon la loi Alur. Le Règlement National d'Urbanisme s'appliquera donc à partir de cette date jusqu'à l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme.

VII – POINT SUR LE PROJET DE LA NOUVELLE SALLE MULTIGENERATIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le maître d'œuvre a d'ores et déjà présenté des esquisses pour la future salle et doit prochainement déposer un projet chiffré qui servira aux demandes de subventions.

VIII - AFFAIRES DIVERSES – INFORMATIONS

-  ***CDC Haute Sarthe Alpes Mancelles : Désignation des membres souhaitant siéger aux commissions thématiques de la nouvelle CDC : Développement économique : Gérard EVETTE, Voirie : Marie-Thérèse LOUVEL, Communication : Josiane DOUDIEUX, Patrimoine : Joël FORGET.***
-  ***Subvention pour le comice agricole 2017 : 0,45 € par habitant***
-  ***Friterie-snack : le conseil municipal a répondu favorablement au projet d'installation d'un commerce ambulant sur la commune une fois par semaine***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 23h30.